

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. DES MILITANTES DEVANT LA JUSTICE

Le 13 mars 2019, 11 militantes ont comparu devant le tribunal pénal à Riyad, après avoir été détenues sans inculpation depuis le mois de mai 2018. Ces femmes ont été accusées d'être entrées en contact avec des organisations internationales, dont Amnesty International, des médias étrangers et d'autres militants. Certaines ont également été inculpées d'avoir fait campagne pour les droits des femmes et pour l'abandon du système de tutelle masculine. Ces militantes n'ont pas pu consulter leurs avocats tout au long de leur détention. Amnesty International demande aux autorités saoudiennes d'abandonner les charges retenues contre elles et de les libérer immédiatement et sans condition, ainsi que d'autres personnes maintenues en détention sans inculpation.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Sa Majesté le Roi Salman bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite
Fax : +966 11 403 3125*

Sire,

Loujain al Hathloul, Iman al Nafjan, Aziza al Yousef, Amal al Harbi, Dr. Ruqayyah al Mharib, Nouf Abdulaziz, Mayaa al Zahrani, Shadan al Anezi, Dr. Abir Namankni, Dr. Hatoon al Fassi et une autre femme comptent parmi un groupe de militantes saoudiennes détenues dans le cadre de la vague d'arrestations qui a déferlé depuis mai 2018. La plupart des militantes qui ont comparu devant la cour se sont mobilisées contre l'interdiction de longue date faite aux femmes de prendre le volant en Arabie Saoudite et pour l'abandon du système de tutelle exercée par les hommes. Le 13 mars 2019, plusieurs militantes ont été inculpées d'être entrées en contact avec des organisations internationales, dont Amnesty International, des journalistes et d'autres militants.

Jusqu'à la première audience qui s'est tenue le 13 mars, ces militantes étaient maintenues en détention sans inculpation. Elles ont été détenues au secret sans pouvoir recevoir de visites de leurs proches ni consulter leur avocat durant les trois premiers mois de leur détention. Plusieurs d'entre elles ont été victimes de violences sexuelles et d'autres formes de torture et de mauvais traitements.

Je vous demande d'abandonner toutes les charges pesant sur ces 11 militantes et de les libérer immédiatement et sans condition car il s'agit de prisonnières d'opinion, détenues uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association. En outre, je vous engage à autoriser toutes les personnes détenues à s'entretenir avec leurs avocats et à autoriser la venue d'observateurs indépendants dans les prisons, afin d'enquêter sur les allégations de torture et d'autres formes de mauvais traitements, dont des sévices sexuels.

Veillez agréer, Votre Majesté, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Depuis mai 2018, au moins 15 militantes, dont plusieurs défenseures des droits humains, sont maintenues en détention sans inculpation en Arabie saoudite. Le 19 mai, l'agence de presse saoudienne a signalé que sept personnes ont été arrêtées en raison de leurs « contacts suspects avec des instances étrangères », du fait qu'elles ont « recruté des personnes occupant des postes sensibles au sein du gouvernement » et « fourni un soutien financier à des entités hostiles à l'étranger dans le but de saper la sécurité et la stabilité du royaume, et d'ébranler la paix sociale dans le pays ». Parmi ces personnes, les figures de proue de la lutte en faveur des droits fondamentaux Loujain al Hathloul, Iman al Nafjan et Aziza al Yousef, accusées dans les médias proches du pouvoir d'avoir notamment enfreint le Décret royal n° 44/A, décret d'application de la loi antiterroriste de 2014, en formant une « cellule » et en constituant une menace pour la sécurité de l'État en raison de leurs « contacts avec des instances étrangères dans le but de saper la stabilité et d'ébranler la paix sociale du royaume ». Le Décret royal n° 44/A avait déjà été invoqué lors du procès de défenseurs des droits humains. Dans une précédente affaire, le parquet avait requis la sanction maximale pour des inculpations qui, selon ce Décret, emportent jusqu'à 20 ans de prison, notamment pour « affiliation à des groupes extrémistes religieux et intellectuels qui sont classés comme organisations terroristes, au niveau national, régional et international ».

En juillet 2018, deux figures emblématiques de la défense des droits des femmes, Samar Badawi et Nassima al Sada, ont également été placées en détention arbitraire. En juin 2018, les autorités ont arrêté les militantes des droits des femmes Nouf Abdulaziz et Mayaa al Zahrani, et des militants qui avaient déjà été persécutés pour leur travail en faveur des droits humains, comme Mohammed al Bajadi et Khalid al Omeir. Hatoon al Fassi, militante des droits des femmes et universitaire, aurait également été arrêtée quelques jours après la levée de l'interdiction faite aux femmes de conduire en Arabie Saoudite, en juin 2018.

En novembre 2018, des informations ont signalé que plusieurs militants, dont des femmes détenues de manière arbitraire depuis mai 2018, auraient été soumis à des actes de torture, à des violences sexuelles et à d'autres mauvais traitements au cours des trois premiers mois de leur détention (voir le [Communiqué de presse](#) : *Arabie saoudite. Des informations font état de torture et de harcèlement sexuel à l'égard de militants maintenus en détention*).

La vague d'arrestations initiée en mai 2018 illustre la répression visant les défenseurs des droits humains en Arabie saoudite, qui continue d'étouffer la liberté d'expression, d'association et de réunion. Depuis début 2018, plusieurs défenseurs des droits humains ont comparu devant le Tribunal pénal spécial et ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement, ainsi qu'à des interdictions de réseaux sociaux et de déplacement, au titre des dispositions de la loi antiterroriste, de ses décrets d'application et de la Loi relative à la lutte contre la cybercriminalité, en raison de leurs activités pacifiques en faveur des droits humains (voir le [Communiqué de presse](#) : *Arabie saoudite. Premières condamnations de défenseurs des droits humains sous la houlette du prince héritier « réformiste » Mohammad Bin Salman*).

Le 14 mars 2019, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté les conclusions de l'Examen périodique universel sur l'Arabie saoudite, dans le cadre du mécanisme d'examen du bilan du pays en termes de droits humains. Malgré les promesses de réformes faites lors de cette rencontre à Genève, les militantes se trouvent toujours en détention (voir la [Déclaration publique](#) : *Saudi Arabia: Human Rights Defenders Remain in Detention Despite Promises of Reform*).

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais ou arabe

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 29 avril 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOM À UTILISER : Loujain al Hathloul, Iman al Nafjan, Aziza al Yousef, Amal al Harbi, Dr. Ruqayyah al Mharib, Nouf Abdulaziz, Mayaa al Zahrani, Shadan al Anezi, Dr. Abir Namankni, Dr. Hatoon al Fassi (pronom à privilégier : elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde23/8478/2018/fr/>